

clarent par écrit que leur contrat a pris fin et qu'ils n'auront aucun recours à exercer contre la Ville de ce fait.

6.—Soumis un rapport du Surintendant de l'Incineration, déclarant que le cheval No. 274 est impropre au service, et recommandant de le faire vendre à l'enchère.

Résolu: D'approuver ladite recommandation.

7.—Après considération de certains rapports des chefs de départements, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil:

1° A l'effet de discontinuer les procédures en expropriation en rapport avec le tunnel de l'avenue du Parc, approuvées par le Conseil le 10 mars 1913;

2° A l'effet d'affecter à la continuation des travaux de couverture de la Rivière St-Pierre la somme de \$94,250, qui est restée disponible sur le crédit voté primitivement pour ce travail, et de confier l'exécution de ces travaux à MM. Heney, Quinlan & Robertson, au prix mentionné dans leur contrat;

3° A l'effet de voter une somme de \$12,700 pour mettre à l'épreuve du feu les bâtiments des chaudières et de pompes de la station de pompage du Bas Niveau;

4° A l'effet de voter une somme de \$2,000 payable \$1,875 par les propriétaires intéressés et \$125 par la Cité, pour la construction d'un égout dans l'avenue Bois de Boulogne;

5° A l'effet de voter une somme de \$75,000 pour la pose de conduites d'eau dans les rues pour l'alimentation de nouvelles constructions;

6° A l'effet de prier Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité de signer un acte de rectification en rapport avec la cession à la Ville par M. Geo. Marcil d'un certain lot qui ne lui appartenait pas;

7° A l'effet de voter une somme de \$56,350 payable \$4,940 par la Ville et \$51,410 par les propriétaires intéressés, pour la construction d'égouts dans différentes rues;

8° A l'effet d'accorder l'incorporation de l'association dite "The Montreal Fruit Buyers Protective Association";

9° A l'effet d'accorder l'incorporation de l'association dite "L'Association Mutuelle de Bienfaisance des Employés de la Compagnie J. O. Gareau, Limitée";

10° A l'effet de voter une somme de \$2,000 pour couvrir le coût des travaux préparatoires en vue de l'érection du monument Cartier, comprenant le nivellement du terrain, etc.;

11° A l'effet de voter une somme de \$40,000 entièrement payable par les propriétaires intéressés pour le pavage en blocs de granit du Chemin de la Côte St-Paul, de la rue Notre-Dame au Canal Lachine, ainsi qu'une somme de \$13,000 payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires intéressés, pour la construction de trottoirs en ciment sur la même partie du Chemin de la Côte St-Paul;

12° A l'effet de permettre à "La Sauvegarde", compagnie d'assurance-vie, de construire une voute au-dessous du trottoir, en face de sa propriété, rue Notre-Dame Est;

13° A l'effet d'amender une résolution du Conseil, de façon à charger temporairement au fonds d'emprunt, jusqu'à ce qu'il soit réparti sur les propriétaires intéressés, le prix d'achat de certaines lisières de terrain acquises de MM. Nesbitt et Péloquin, en rapport avec l'élargissement de la Montée St-Michel;

14° A l'effet d'accorder l'incorporation de l'association dite "The International Geneva Association";

15° A l'effet de vendre à l'enchère une certaine lisière de terrain située sur la rue Lévesque;

16° A l'effet de voter une somme de \$7,000 pour le nivellement de la rue Boyce, quartier Longue-Pointe.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

the latter declare in writing that their contract is ended and that they will not claim anything from the City in connection therewith.

6.—Submitted a report from the Superintendent of the Incineration Department stating that horse No. 274 is unfit for service and recommending that it be sold by auction.

Resolved: That said recommendation be approved.

7.—After considering certain reports from Heads of Departments, it was

Resolved: That reports be made to Council as follows:

1. To discontinue the expropriation proceedings in connection with the Park avenue tunnel approved by Council on the 10th March 1913;

2. To affect to the continuation of the works *re* covering of the Saint Pierre River, the sum of \$94,250 available on the appropriation already voted for said work and that Messrs. Heney, Quinlan & Robertson be entrusted with the execution of the said works at the price mentioned in their contract;

3. To vote the sum of \$12,700 in order to render fire-proof the buildings of the pumps and boilers at the Low Level Pumping Station;

4. To vote the sum of \$2,000 payable \$1,875 by the interested proprietors and \$125 by the City, for the construction of a sewer in Bois de Boulogne;

5. To vote the sum of \$75,000 for the laying of water mains in the streets for supplying the new buildings erected thereon.

6. To request His Worship the Mayor and the City Clerk to sign a deed of rectification in connection with the cession to the City by Mr. Geo. Marcil of a certain lot which he did not own.

7. To vote the sum of \$56,350 payable: \$4,940 by the City, and \$51,410 by the interested proprietors, for the construction of sewers in different streets;

8. To incorporate an association called: "The Montreal Fruit Buyers Protective Association";

9. To incorporate an association called: "L'Association Mutuelle de Bienfaisance des employés de la Compagnie J. O. Gareau, Limitée";

10. To vote the sum of \$2,000, to cover the costs of the preliminary works towards the erection of the Cartier Monument, such as levelling of the ground, etc.;

11. To vote the sum of \$40,000, payable entirely by the interested proprietors, for paving with granite blocks, Cote Saint Paul Road, from Notre Dame street to Lachine Canal, and also the sum of \$13,000, payable one half by the City and one half by the interested proprietors for the construction of cement sidewalks on that part of Cote Saint Paul Road;

12. To allow "La Sauvegarde", a life insurance company, to construct a vault under the sidewalk opposite its property, on Notre Dame street East;

13. To annul a resolution of Council so as to charge temporarily to the loan fund until it is divided between the interested proprietors, the purchase price of certain strip of land acquired by Messrs. Nesbitt & Péloquin, in connection with the widening of the Montée Saint Michel;

14. To incorporate an association called: "The International Geneva Association";

15. To sell by auction a certain strip of land situated on Lévesque street;

16. To vote the sum of \$7,000 for levelling Boyce street, Longue Pointe Ward.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.